

**Texte lu le 17/10/2016 par des témoins du vécu :**

Aurianne Carette, Eddy Houbart, Pacou Dessicy, Jean-Pierre Laffineur.

**Mensonge d'une justice pour tous !**

La Justice, c'est la garantie qu'en cas de conflits, d'injustice, chacun et chacune puisse être défendu et entendu par un juge.

Que cet accès lui soit garanti, quelque soit son revenu.

Cet accès garanti pour tous à la justice, c'est le socle d'une démocratie où chacun est égal devant la loi. Enfin..., **ça** c'est ce qui est **écrit** !!!

Dans la vraie vie, si déjà les gens de peu ont trop souvent le sentiment qu'il y a une justice à deux vitesses, une pour les riches, une pour les pauvres, alors que dire quand le Ministre de la justice **décide de modifier les conditions de l'accès à un avocat pro-déo, c'est-à-dire à l'aide à la justice de 2<sup>ème</sup> ligne.**

On dit mensonge quand le motif évoqué est la « **surconsommation de la justice** » par les citoyens. C'est cela qui est évoqué dans ce qui a été appelé « **les pots pourris** » c'est-à-dire les propositions de modifications dans le fonctionnement et le financement de la justice.

Je cite le cabinet de la justice : par « *la réforme des procédures judiciaires nous voulons rendre la Justice plus équitable pour le citoyen. Le justiciable doit pouvoir à tout moment trouver son chemin vers la Justice et suivre le cours des choses de la manière la plus simple possible. Pour ce faire, il est indispensable de rendre et maintenir l'aide juridique plus équitable et plus abordable. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le nouveau système d'aide juridique entre en vigueur.* »...

**Mensonge ?**

Jugez-vous même...

Après une première salve agressive pour le portefeuille des gens de peu, avec le gouvernement précédent en augmentant la TVA de 6 à 21% pour les avocats, le Gouvernement Michel ajoute une couche : il décide que pour tous ceux qui ont besoin d'être aidé pour accéder à la justice, ... je cite à nouveau « (...) il ne sera plus tenu compte uniquement des revenus mais de toutes les ressources, comme les revenus du travail, les revenus mobiliers et les épargnes. »

Les gens de peu se verront « demander une modeste contribution de 50 euros maximum. Cette contribution vise à responsabiliser le bénéficiaire (... etc etc...) » !!!!!

50€ Monsieur le Ministre, c'est un frein à la justice quand il faut déboursier une pareille somme ! ...quand cette somme vient en plus d'une augmentation de 55% des frais de greffe, c'est-à-dire les frais que paie le citoyen pour soumettre une affaire à un juge... !!!

**Responsabiliser ?** Mensonge Monsieur le Ministre, on n'a pas besoin de responsabiliser les gens de peu face à l'accès à la justice. D'une manière générale, les populations sont méfiantes vis-à-vis de la justice parce qu'elle est déjà inaccessible dans ses pratiques, ses procédures, son vocabulaire.... Augmenter le coût de l'accès à la justice empêchera une partie plus importante que jamais encore de faire valoir ses droits, d'aller se faire défendre. C'est votre responsabilité de ministre et de gouvernement de garantir cet accès à l'ensemble des gens de peu, soit à la majorité de la population !

Un autre mensonge dans votre véritable « pot pourri » ?

Vous proposez monsieur le ministre une disposition qui permettra aux huissiers, de pouvoir récupérer directement des dettes chez les gens, sans passer par un juge et donc un jugement. Les impayés d'assurance, de téléphone, de soins de santé, et les factures d'électricité, de gaz...seraient donc réglés par un huissier qui viendra directement frapper à la porte des gens de peu en défaut de paiement !

Votre argument pour prendre une telle décision injuste ? Vous nous dites que les juges doivent se consacrer à la résolution des affaires de conflits et non à des affaires qui ne sont pas contestées. Mais comment savoir si une dette d'électricité, de gaz, de santé, etc, est contestable ou pas si il n'y a plus de juge pour en discuter ?

Vous mentez monsieur le ministre car **un juge est beaucoup mieux placé pour accorder un paiement échelonné, en tenant compte de la bonne foi et de la situation difficile dans laquelle se trouve les gens de peu, qu'un huissier de justice dont le travail est de récupérer des sous, et qui travaille pour celui qui doit récupérer son argent.**

Et le juge, les gens de peu ne le verront que si ils osent, que si ont le courage d'affronter l'accès à la justice rendu très difficile à cause des autres mesures financières que vous avez décidé.

Monsieur le ministre de la justice, vous mentez à la majorité de la population belge, aux gens de peu, aux plus pauvres... Vous venez de faire un pas de plus vers une justice en faveur des riches et des nantis, vous venez d'ajouter de la perte de confiance dans l'Etat.

Il y a des pots-pourris qui partage de bonnes odeurs, il y a des pots-pourris qui chantent dans les oreilles, il y a des pots-pourris qui sont véritablement pourris et qui écœurent... comme le vôtre, Monsieur Geens !